



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente-quatrième session*

Genève (Suisse), 4 - 9 juillet 2011

## Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale

### Introduction

Le Portail international de sécurité alimentaire des aliments et de la santé animale et végétale a été officiellement lancé en 2004 face à la nécessité, reconnue par diverses organisations internationales, de disposer d'un point d'accès unique à des informations officielles sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale. Les partenaires contributeurs du Portail sont le Centre d'échange pour la diversité biologique, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Codex Alimentarius, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Conformément à la décision prise par le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies à sa septième session (ALINORM 08/31/34)<sup>1</sup>, le Portail a ensuite été élargi afin de fournir des informations sur les biotechnologies.

La finalité du Portail est de faciliter le commerce international des produits agricoles et alimentaires en améliorant l'accès à des informations utiles, à l'échelle mondiale.

Pendant la période de fonctionnement initiale, le Portail a été largement utilisé (enregistrant 70 000 visiteurs par mois en 2005). Toutefois, ces dernières années, des problèmes inhérents à l'infrastructure technique du site en ont lourdement affecté la fonctionnalité, causant une réduction considérable des consultations. Dans les deux dernières années, la FAO s'est employée à lever les principaux obstacles d'ordre technique et continue d'assurer régulièrement la maintenance du site et sa mise à niveau, en particulier pour ce qui concerne la fonction de «recherche».

### Situation actuelle

Le Portail est actuellement opérationnel et permet la recherche de données transversales. Les utilisateurs peuvent y chercher des informations dans cinq catégories différentes: produit, sujet, pays, type d'information et source. Les fonctions de recherche par mots clés sont affinées et permettent de mieux cibler les consultations et de classer les résultats selon la pertinence ou par ordre chronologique.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.fao.org/biotech/detail\\_event.asp?event\\_id=37215](http://www.fao.org/biotech/detail_event.asp?event_id=37215)

En mai 2011, le Portail recueillait plus de 30 000 entrées provenant principalement de sources internationales, à savoir notamment: normes du Codex, codes d'usages recommandés, lois, règlements, notifications à l'OMC, évaluation des risques, limites maximales de résidus et coordonnées des points de contact du Codex.

Comme indiqué plus haut, le Portail offre une plate-forme d'informations sur les biotechnologies. Ce titre général couvre deux rubriques: «Évaluations de la sécurité sanitaire des OGM» et «Informations sur la présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments». Actuellement, sous la rubrique «Évaluations de la sécurité sanitaire des OGM», les utilisateurs peuvent trouver des informations officielles sur les plantes à ADN recombiné autorisées conformément à la Directive du Codex régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné. Des évaluations de la sécurité sanitaire d'aliments génétiquement modifiés ont été mises en ligne par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne (y compris l'Autorité européenne de sécurité des aliments), l'OCDE et la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis procède actuellement au téléchargement de ses propres évaluations de la sécurité sanitaire des OGM.

Sous la rubrique «Informations sur la présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments», il est possible à présent de télécharger des règlements (concernant les seuils, par exemple) et des renseignements connexes. Toutefois, à ce jour, aucune donnée de ce type n'a encore été mise en ligne par les pays. Ces derniers sont encouragés à procéder au téléchargement de ces informations.

La version française du site ayant été mise au point, le Portail est désormais disponible en anglais et en français.

### **Orientations pour l'avenir**

La stratégie future du Portail consistera à recueillir un plus grand nombre de données nationales. La présence sur le site d'un plus large éventail d'informations officielles émanant des pays donnerait au Portail un caractère unique. Ces informations permettraient de répondre aux attentes des organismes chargés de la réglementation, des négociants et du secteur industriel, en leur donnant accès aux lois, aux règlements et autres informations pertinentes de nombreux pays, à partir d'un point d'accès unique.

La pérennité du Portail ne sera assurée que si les autorités nationales prennent la responsabilité de partager leurs propres données à l'aide d'un mécanisme d'auto-téléchargement. Ces conditions sont profitables à toutes les parties prenantes, d'une part en améliorant l'utilité du Portail pour tous les pays (qui ont ainsi accès à la législation nationale des autres nations) et d'autre part en contribuant à la viabilité de l'ensemble du projet.

Pour faciliter l'enregistrement d'informations nationales, un guide a été mis au point à l'intention des autorités responsables dans les pays, pour les aider à effectuer le téléchargement de leurs propres données dans le Portail. À cette fin, un nombre restreint de pays pilotes ont été sélectionnés et des consultants nationaux (recrutés par la FAO) s'emploient actuellement à télécharger dans le site les données nationales sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale.

### **Invitation**

Le succès du Portail dépend de l'intérêt des pays membres et de leur engagement à contribuer à sa pérennité en procédant au partage de leurs propres données nationales. C'est pourquoi nous invitons cordialement les gouvernements à diffuser, par le biais du Portail, leurs propres lois, règlements, normes ou autres informations officielles relatives à l'accord SPS, ainsi que leurs évaluations de la sécurité sanitaire des OGM et des informations sur la présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments.

### **Contact**

Pour de plus amples renseignements, veuillez contactez le service d'assistance du Portail à l'adresse: [ipfsaph@fao.org](mailto:ipfsaph@fao.org).